



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019 MOLINES EN QUEYRAS**

**Présents : EYMEOD Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, LAGET François, HOFFMANN Jean-Paul**

**Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien**

**Secrétaire de séance : HOFFMANN Jean Paul**

Avant de débiter la séance, Mr le Maire et son conseil municipal reçoivent Mr ALBERGE Philippe et Mme ROUX Delphine qui viennent exposer respectivement leurs projets, à savoir :

- ALBERGE Philippe – Projet d'alpage laitier dans le vallon du longet. Mr ALBERGE expose aux membres du conseil le tracé du chemin qui permettrait la mise en place d'un alpage laitier sur une distance de 4km avec une pente de 10% et un dénivelé de 400 mètres, qui serait un outil de travail pour l'avenir et pourrait aussi permettre la mise en place d'animation sur le thème de l'agriculture. La mairie serait « maitre d'ouvrage » du projet. Le cout exact reste encore à déterminer, avec une possibilité d'un financement FEADER.

Le projet est à l'étude avec les services du Parc Naturel du Queyras et du CERPAM.

Le conseil municipal remercie Mr ALBERGE de sa présentation et le tiendra informer de sa décision.

- ROUX Delphine : Objectif 8000 –Manaslu 2019 au Népal. Mme Roux présente son projet qui consiste en l'ascension du Mont Manaslu. Une cordée de femme qui monte jusqu'à 8000m prévue pour septembre 2019. Le cout du projet s'élevant à 15 000€ par personne, Delphine et Virginie sont à la recherche de sponsors Elles ont créés une association pour financer ce projet.

Le conseil municipal la remercie pour son intervention et la tiendra informer de sa participation.

### **1/ Approbation du compte rendu du 17 décembre 2018**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 17 décembre 2018

**Vote : pour à l'unanimité**

### **2/ Délibération demandant l'instauration de servitude de pistes sur le domaine skiable de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord l'importance du domaine skiable de Molines en Queyras pour l'économie locale. Le domaine de Molines en Queyras s'exerce, pour une partie sur des parcelles privées. De ce fait, le gestionnaire rencontre des difficultés récurrentes lors notamment de la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien.

Pour pallier à cette situation, les dispositions de la loi montagne du 9 janvier 1985(intégrées dans le code du tourisme aux articles L342-18 à L342-26) permettent d'instaurer des servitudes du domaine skiable.

En conséquence et au vu des précédents points, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation de l'ensemble du domaine skiable alpin de la commune, aussi bien sur le plan juridique que sur le plan administratif. Il propose de lancer la constitution d'un dossier de servitude sur l'ensemble du domaine skiable et de solliciter Madame la Préfète des Hautes Alpes pour l'instauration de servitudes du domaine skiable prévues par la « Loi Montagne ».

**Vote : pour à l'unanimité**

### **3/ Délibération approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Mr le Maire expose qu'il est proposé d'approuver le rapport de la CLETC ci-joint relatif aux AC intégrant les attributions aux titres des transferts de charges ci-dessous :

- Aménagement d'itinéraires pédestres et VTT (sentiers)
- Et Gestion du domaine nordique (entretiens des pistes)

Le montant des attributions de compensation dites de références préalablement votées pour, représentait un montant de 2 005 110.00€ pour l'EPIC fusionné soit :

- 1 905 117.16€ pour 2019
- Et de 1 955 117.16€ à dater du 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLETC ainsi présenté.

Le conseil municipal n'est pas en accord avec les clés de répartition.

**Vote : 1 abstention- 5 contre**

#### **4/Délibération validant la convention de mutualisation pour la livraison des repas des cantines scolaires**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la communauté de Communes Guillestrois Queyras à modifier sa proposition tarifaire pour ce qui concerne le transport des repas pour la cantine scolaire et propose de signer la convention de mutualisation pour la livraison des repas.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **5/ Délibération concernant l'eau potable et l'opposition au transfert de la compétence à la communauté des communes Guillestrois Queyras**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2016, l'exercice de la compétence de la distribution de l'eau potable a fait l'objet d'une large réflexion au niveau intercommunal notamment au travers d'une étude confié au bureau Hydretudes. Les disparités constatées entre les 16 communes du Guillestrois et du Queyras sont apparus comme des freins à une mise en commun de cette gestion. La perspective d'un report de la date obligatoire de transfert au 1er janvier 2026 à mis un terme aux négociations entamées sur le sujet.

Considerant que la compétence eau figure effectivement au titre des compétences optionnelles de la communauté de communes seulement pour ce qui concerne « l'établissement des schémas directeurs d'eau potable » et « l'établissement des études de périmètre de protection des captages d'eau potables », Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes du Guillestrois à la date du 1er janvier 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **6/ Délibération concernant la modification statutaire n°1 de la communauté de communes Guillestrois Queyras**

Monsieur le Maire expose que suite à la précédente délibération concernant le refus du transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Guillestrois Queyras, le paragraphe -8° EAU- est donc supprimé des statuts de la communauté de communes du Guillestrois Queyras .

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **7/ Renouvellement de la convention CALHAURA –SOLIHA**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler, au titre de l'année 2019, la convention avec l'association « Calhaura Soliha » pour la mission « bureau de l'habitat » qui correspond à l'animation de l'opération « façade / toiture ».

Il rappelle que cette opération vise à requalifier le bâti ancien pour offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants et aux visiteurs.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

- Projet d'une passerelle piétonne au pont des Marrous ainsi que d'une piste cyclable et piétonne
- Horaire des navettes stations
- Fonctionnement et déneigement des Molochs de Fontgillarde
- Eclairage public maintenu la nuit en période hivernale
- Barre à neige à la fruitière de Fontgillarde
- Gratuité des forfaits ski de fons pour les + de 85 ans
- Cabane du pont de l'Ariane et installation des toilettes sèches
- Montant des redevances assainissement pour les gites
- 

**Vœux du Maire le Samedi 26 Janvier à 18h00 au pied des pistes**

**Prochain conseil municipal prévu le Lundi 11 février 2019**

Fin de la séance 18h15

Le Maire

MARTIN Francis